



Pratiques magico-religieuses chez les Nso ⁽¹⁾

par B. T. Sakah

Bien avant l'arrivée des missionnaires dans le pays Nso, les habitants étaient organisés en communautés. Ils croyaient en Dieu et admettaient l'existence de forces surnaturelles qu'ils adoraient. Ils savaient pertinemment que Dieu était leur créateur et leur avait donné leurs terres. Ils croyaient que Dieu était l'auteur du bien et du mal mais certains pensaient que chacun avait son Dieu à lui. D'une manière générale, l'idée d'un Dieu suprême, créateur de l'Univers, n'était pas admise.

Chaque communauté était caractérisée par un lieu sacré de culte (**kire ke nyuy**) et une forme particulière de sacrifice (**chu**). Le chef de la tribu était investi de l'autorité séculaire et, si les circonstances l'exigeaient, il faisait fonction de prêtre : il devenait alors l'intermédiaire entre Dieu et les membres de sa lignée. Il prenait l'initiative des sacrifices qu'il exécutait lui-même, notamment dans les circonstances suivantes : grave maladie, naissance, sécheresse prolongée, semailles ou moissons. Le sacrifice avait pour double objectif de remercier Dieu de ses bienfaits et d'apaiser sa colère.

Les Nso organisaient une cérémonie spéciale lors de l'attribution des prénoms de certains enfants dénommés **Won-nyuy** (*enfants de Dieu*). Il s'agissait soit de jumeaux soit d'enfants nés avec le cordon ombilical autour du cou ou encore d'enfants qui avaient été gravement malades immédiatement après leur naissance. On attribuait cette maladie au fait que l'enfant n'avait pas reçu un nom digne d'un *enfant de Dieu*. En conséquence, l'attribution d'un prénom donnait lieu à une cérémonie obéissant à certaines règles particulières. Le premier fils était prénommé **Lukong**, le deuxième **Tatah**, le troisième **Ngong** et le quatrième **Tukov**. Il est impossible de retracer l'origine du prénom de **Tukov**. Mais on pense qu'il est originaire de Foumban au Cameroun Oriental. Lorsque le fils aîné était prénommé **Lukong**, son père devenait **Ta-Lukong** (littéralement père de **Lukong**) et sa mère **Ye-Lukong** (mère de **Lukong**). Si la fille aînée s'appelait **Biy**, son père prenait le nom de **Tabiy**, et sa mère celui de **Yebiy**.

L'attribution d'un prénom aux *enfants de Dieu* comportait trois phases. A la naissance, tout *enfant de Dieu* prenait le prénom de **Tumi**.

1) Le pays Nso, dont le chef-lieu est Kumbo, se situe au Cameroun Occidental le long du pays Bamoun.

Il recevait ensuite un autre nom tel que **Wirba, Wirbon, Wirnkar, Tukov, Wirnkor** et ainsi de suite. La cérémonie de l'attribution du prénom avait lieu au début de la saison (**sani**), le prêtre indigène officiant s'appelait **Tanyuy** et la prêtresse **Yenyuy**. Le parrain s'appelait **Tanle** et la marraine **Yewonle**.

Tanle était habituellement le doyen d'âge de la communauté. Il n'y avait qu'un seul **Tanle** et qu'une seule **Yewonle** pour tous les *enfants de Dieu* prénommés lors d'une même cérémonie. Cette cérémonie de l'attribution de prénom était la simplicité même : on donnait du sel à l'enfant ; on lui bouchait les oreilles en lui enjoignant de ne point écouter les bruits du monde (**la yo ayuri vinyo**) ou en d'autres termes de résister aux viles tentations de la vie.

Les enfants autres que les **Won-nyuy** recevaient un prénom qui revêtait toujours une signification particulière. Ainsi le prénom de **Fonyuy** signifiait *Dieudonné*.

La croyance en Dieu et aux dieux facilita grandement l'implantation du Christianisme dans le pays Nso. Il semble que les gens aient été obéissants et justes par crainte d'un châtement surnaturel.

Le peuple croyait à la sorcellerie et n'avait pas de connaissances scientifiques. La cause des maladies était inconnue. Ils pensaient que la volonté de Dieu était que seules les personnes âgées meurent. Aussi la mort d'un adolescent ou d'un enfant suscitait-elle toujours des soupçons et d'ordinaire, ceux-ci se portaient sur le plus âgé, homme ou femme, des membres de la communauté ou sur quelqu'un à qui la fortune souriait particulièrement. On forçait les suspects à prier auprès du malade : si celui-ci guérissait, ils étaient sauvés, mais, en cas de décès, ils étaient frappés ou punis avec sévérité. Parfois même, ils étaient expulsés de la communauté. On les obligeait à offrir un présent au dieu-sorcier (**nyuy arim**) qu'ils adoraient. Ce dieu pouvait revêtir la forme d'un insecte. Ensuite on le brûlait afin qu'il ne pût pas inspirer de vils penchants à ses fidèles. Le symbolisme jouait un rôle important chez les Nso.

Si un jeune homme aisé venait à mourir, on pensait que, voulant accumuler des richesses il avait tenté de voler les dieux qui l'avaient tué. Si quelqu'un mourait dans une communauté où vivait un jeune homme fortuné, on prétendait qu'il avait vendu le mort pour s'enrichir. On ne sait pas au juste quelle est l'origine de ces croyances mais elles étaient répandues.

Si quelqu'un mourait subitement ou se pendait, on le soupçonnait d'avoir été au courant de sa mort prochaine. On pensait qu'étant sorcier, il avait mangé les personnes que lui avaient amenées ses associés et n'avait pour sa part personne à offrir en échange de leur mort. Les sorcières et sorciers, pensait-on, n'ensorcelaient que leurs parents.

Une maladie grave donnait lieu à des sacrifices et à des prières d'un caractère solennel. On croyait que les esprits des parents disparus pouvaient provoquer la mort. Si un enfant ou un adulte était malade,

on sacrifiait un poulet pour apaiser la colère des ancêtres disparus. Le chef de la tribu plaçait le poulet sur le seuil de la maison, invoquait l'ancêtre irrité, ainsi que d'autres ancêtres importants en les implorant (cette prière s'appelle **ankfe ve laa**) de ramener la paix et la prospérité dans le foyer. Le poulet était ensuite tué, rôti et consommé, les plumes étant déposées sur la tombe du disparu. Seul le chef de la tribu pouvait offrir ce sacrifice. En cas de maladie, un chef de tribu apparenté officiait à sa place. Si le mort que l'on rendait responsable de la maladie appartenait à la maison des grands-parents du côté maternel, le sacrifice (**ntangri tayi**) se déroulait sur la route menant à cette maison. Le bouc émissaire (**bvei ntangri**) était alors laissé en liberté.

Il y avait des magiciens et des sorciers guérisseurs dans le pays Nso qui se disaient posséder des facultés surnaturelles. Ils prétendaient en outre qu'ils pouvaient dépister les sorcières et sorciers dans n'importe quelle communauté. Dès que la maladie ou tout autre malheur s'abat-tait sur une communauté, ces hommes y accouraient pour faire fortune, car ils étaient largement rétribués pour leurs interventions magiques. Le visage caché sous un redoutable masque barbu (**kighev shu**), ils fouillaient la communauté de fond en comble et annonçaient les noms des sorciers (**arim vela fo**). D'habitude, ils parvenaient au moyen de questions habilement posées à découvrir ceux qui s'étaient querellés avec le malade et les accusaient. La rancune et la jalousie (**shiliv she bishii wina kigheki**) étaient considérées comme des symptômes de sorcellerie.

Il arrivait que l'accusé refusait d'admettre le verdict rendu contre lui. Dans ce cas, il faisait appel au propriétaire d'un oracle (**nggaju**). Tous les anciens l'accompagnaient alors devant le **Nggaju** qui, soit confirmait le verdict rendu, soit accusait une autre personne. Cette pratique qu'on appelle le **ju-u** était courante avant l'arrivée des Européens. En cas de maladie subite, les anciens consultaient un devin (**ngga kilun**) dont les conclusions étaient présentées en termes sibyllins. Il déclarait que la maladie avait ceci ou cela pour cause et prescrivait à la personne venue le consulter d'essayer les deux remèdes. Il lui arrivait de les réconforter en les assurant que le malade survivrait et pourrait manger le maïs de la prochaine récolte.

Le suspect (**rim**) était tenu de dire des prières auprès du malade, enfant ou adulte. Pour se prémunir contre la sorcellerie, tous les habitants d'un village étaient contraints de participer à une certaine cérémonie où on leur donnait à boire un certain breuvage appelé **nguy**. Le prêtre (**tanguy**) récitait certaines incantations magiques pendant que chaque habitant buvait.

On pensait que lorsque les sorciers viendraient à boire, ils ne verraient pas le récipient et qu'ainsi ils seraient découverts et punis. En outre, on croyait que quiconque avait ensorcellé quelqu'un se partage-

rait en deux après avoir bu ce breuvage par l'effet même de la magie (**nguy wa win shui**).

Dans les carrefours, on trouvait des lieux sacrés où étaient conservées les drogues médicales (**ntamir**). Les objets trouvés y étaient aussi gardés en attendant d'être récupérés par leur propriétaire. Personne n'osait voler un objet se trouvant dans ces lieux car le voleur encourait la colère de Dieu et était ainsi voué au malheur. Le vol couvrait toute la famille de honte. Les sorciers, croyait-on, prenaient la forme d'un hibou ou autre oiseau similaire (**viveng**).

Les habitants traitaient les étrangers avec gentillesse. Ils croyaient que les dieux pouvaient revêtir des formes humaines. Une mère s'en allant en voyage préparait de quoi manger (**kur wan**) ou métaphoriquement (**nkarwan**). On partageait la nourriture avec ceux qu'on rencontrait en route. On prévenait toujours les enfants mesquins ou qui ne faisaient pas montre de suffisamment de générosité qu'en agissant ainsi, ils ne faisaient pas de présent à Dieu (**a wiy ngwei Nyuy kifa**).

Il n'est pas exagéré de dire que dans le passé, les croyances ainsi que le système politique des Nso étaient fondés sur la crainte de Dieu et que leur caractère religieux faisait d'eux des hommes droits et disciplinés, et ce longtemps avant l'introduction de l'enseignement moderne.

A l'heure actuelle, les pratiques traditionnelles magico-religieuses des Nso connaissent un déclin rapide sous l'influence de la civilisation occidentale et du christianisme.

Les Nso croient de moins en moins à l'existence de plusieurs dieux car les missionnaires leur ont appris à croire en l'existence d'un seul Dieu suprême et immortel, tout-puissant et omniscient, père de tous et créateur de toutes choses, animées et inanimées, et de l'univers tout entier. D'un Dieu qui jugera les vivants et les morts lors du jugement dernier et qui les punira ou les récompensera selon le cas.

Malgré l'endoctrinement des Missionnaires, nombre de Nso continuent à adorer Dieu à leur manière et pensent que les dieux de leur pays sont plus bienveillants à leur égard que celui des Européens qu'ils appellent le *Dieu du christianisme*. Ils parlent encore de (**Anvuy Nso**), c'est-à-dire, des dieux des Nso.

L'ouverture des hôpitaux a dans une large mesure battu en brèche la croyance selon laquelle la maladie était le fait d'esprits d'ancêtres disparus tout en amenuisant considérablement la confiance dans les devins qui essayaient d'interpréter les causes de la mort et de la maladie.

La crainte de Dieu et des esprits contribua à façonner le caractère du peuple, d'où le respect que manifestent les Nso tant pour l'autorité paternelle que pour les autorités civiles. Pour eux, en effet, les lois (**Nser nso nsai**) ont été inspirées par les dieux. Le mode de vie occidental a eu pour effet d'accroître dans le pays le vol et d'autres délits. Pour la même raison, les habitants sont devenus prétentieux, ils pensent librement et agissent sans crainte.

This article is Copyright and Distributed under the following license



**Attribution-NonCommercial-ShareAlike
CC BY-NC-SA**

This license lets others remix, tweak, and build upon your work non-commercially, as long as they credit you and license their new creations under the identical terms.

[View License Deed](#) | [View Legal Code](#)

Cet article est protégé par le droit d'auteur et distribué sous la licence suivante



**Attribution - Pas d'Utilisation
Commerciale - Partage dans les Mêmes
Conditions CC BY-NC-SA**

Cette licence permet aux autres de remixier, arranger, et adapter votre œuvre à des fins non commerciales tant qu'on vous crédite en citant votre nom et que les nouvelles œuvres sont diffusées selon les mêmes conditions.

[Voir le Résumé Explicatif](#) | [Voir le Code Juridique](#)

Copyright and Take Down notice

The digitized version of Abbia seeks to honour the original intentions of the paper publication. We continue to publish under the patronage of the Ministry of Arts and Culture: permission for this was given by the minister of Arts and Culture on 9 August 2019 Ref 1752/L/MINAC/SG/DLL/.. It has not proved possible to track down the surviving authors so we are making the material available under a more restrictive noncommercial CC license. We have setup a takedown policy to accommodate this. More details are available from [here](#).

La version numérisée d'Abbia vise à honorer les intentions originales de la publication sur papier. Nous continuons à publier sous le patronage du Ministère des Arts et de la Culture: permission a été donné par le ministre le 9 August 2019 Ref 1752/L/MINAC/SG/DLL/. Il n'a pas été possible de retrouver les auteurs survivants, c'est pourquoi nous rendons le matériel disponible sous une licence CC non commerciale plus restrictive. Nous avons mis en place une politique de démantèlement pour y faire face. Plus de détails sont disponibles [ici](#).